

Arrêté nommant le président de jury et le vice-président des concours de recrutement de professeurs des écoles « externe », « second interne » et « troisième concours »

Académie de Paris
Session 2021

Le Directeur de la Région académique Île-de-France, directeur de l'académie de Paris, l'inspecteur de l'académie de Paris et de la France

- Vu les articles D 212-4 et D 212-10-1 du Code de l'éducation
- Vu le décret n° 2010-174 du 15 février 2010 relatif à l'emploi des professeurs des écoles
- Vu l'article 8, § 1^{er} de l'article 10 de l'arrêté du 19 avril 2013 relatif au statut, à l'organisation et à la composition des jurys de concours de recrutement de professeurs des écoles
- Vu l'article 10 de l'arrêté du 19 avril 2013 relatif à l'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement à tous les niveaux du premier degré
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la mise en œuvre de la réforme de la formation des professeurs des écoles et de la formation des professeurs des écoles des écoles maternelles et des écoles élémentaires
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la mise en œuvre de la réforme de la formation des professeurs des écoles des écoles maternelles et des écoles élémentaires
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 relatif à la mise en œuvre de la réforme de la formation des professeurs des écoles des écoles maternelles et des écoles élémentaires

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Est nommé, pour la session 2021, président de jury des concours « externe », « second concours interne » et « troisième concours » et représentant les professeurs des écoles de l'enseignement public en tant qu'inspecteur de l'académie de Paris, Monsieur Jean TELLIER, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Paris

ARTICLE 2 - Est nommé, pour la session 2021, vice-président de jury des concours « externe », « second concours interne » et « troisième concours » et représentant les professeurs des écoles de l'enseignement public en tant qu'inspecteur de l'académie de Paris, Monsieur Jean TELLIER, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Paris

ARTICLE 3 - Le Directeur de service interacadémique des concours et concours de l'école de l'académie de Paris

Fait à Paris, le 13 novembre 2020

Le Directeur de la Région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier de l'académie de Paris et de la France

Christophe KERSBERG

REGLEMENTATION, INFORMATION ET PREPARATION

CRPE Paris - Arrêté nommant le président de jury - Session 2021

1 DOCUMENT

- Publié le
19 novembre 2020

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté nommant le président de jury et le vice-président des concours de recrutement de professeurs des écoles de l'académie de Paris pour la session 2021.



Arrete_nomination_president_de_jury_CRPE_PARIS_2021.pdf
(PDF, 85Ko)

📄 TÉLÉCHARGER ([HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?EID=DUMPF&T=F&F...](https://siec.education.fr/index.php?EID=DUMPF&T=F&F...))